



**MINISTRE  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'APPRENTISSAGE DE LA  
PETITE ENFANCE**

Bureau 168  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
Canada

**07 MARS 2023**

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous informer que, comme l'a annoncé la première ministre Heather Stefanson le 3 mars 2023, le gouvernement du Manitoba, en partenariat avec le gouvernement du Canada, réduira les frais de garde d'enfants afin de rendre les services de garde plus abordables pour toute la population du Manitoba.

En tant que parent d'un enfant inscrit à un programme pour nourrissons, de prématernelle ou préscolaire dans une garderie financée, vous paierez 10 \$ par jour par enfant pour les heures normales de garde. Les frais sont également réduits à 10 \$ par jour pour les enfants d'âge scolaire fréquentant le service de garde pendant trois périodes par jour (avant l'école, à l'heure du dîner et après l'école).

À partir du 2 avril 2023, votre établissement de garde d'enfants commencera à facturer les nouveaux tarifs. Aucune mesure n'est requise de votre part pour obtenir ce nouveau taux. Si votre établissement a perçu des frais à l'avance pour le mois d'avril, il lui sera demandé de procéder au rapprochement de ces frais dès que possible. Veuillez noter que les frais de la subvention pour la garde d'enfants continueront de s'appliquer pour les familles dont les frais sont déjà inférieurs à 10 \$ par jour. Les personnes recevant une subvention pour la garde d'enfants ne verront pas leurs frais de garde d'enfants augmenter à la suite de ce changement.

Dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, nous nous sommes engagés à rendre les services de garde d'enfants plus abordables, accessibles, de haute qualité et inclusifs. Nous savons que les parents, les fournisseurs de soins et les collectivités comptent sur des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, et c'est pourquoi nous faisons d'autres investissements, notamment pour 23 000 nouvelles places pour la garde et l'apprentissage des jeunes enfants au Manitoba, des salaires plus élevés pour notre main-d'œuvre en apprentissage et en garde des jeunes enfants, l'expansion des programmes de formation des éducateurs et éducatrices des jeunes enfants (ÉJE) et le remboursement des frais de scolarité et de formation pour les ÉJE admissibles.

Pour plus d'informations sur le programme de garde d'enfants à 10 \$ par jour, visitez le site : [www.manitoba.ca/education/childcare/families/10\\_dollar\\_a\\_day.fr.html](http://www.manitoba.ca/education/childcare/families/10_dollar_a_day.fr.html).

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

Le ministre,

Wayne Ewasko